

LA MUSIQUE FRANÇAISE

Cette fois c'est M. Georges Hüe que notre confrère *Comœdia* est allé trouver. M. Pierre Maudru est reçu naturellement fort cordialement.

« — Quelle singulière idée vous vient de m'interroger sur l'évolution de la musique française? répond en riant le compositeur de *Dans l'ombre de la Cathédrale*. Oubliez-vous que je suis grand prix de Rome et, qui plus est, membre de l'Institut? Ce sont là deux titres qui, pour bien des musiciens, signifient : représentant du plus suave pompiérisme et adversaire farouche des tendances nouvelles. Le dédain du grand prix de Rome est à l'ordre du jour. Les détracteurs de cette institution ne se rappellent sans doute pas que Claude Debussy et M. Florent Schmitt l'obtinrent tous deux. Ce ne sont point, que je sache des réactionnaires...

» Mais laissons cela et venons au sujet qui vous occupe.

» Si je me rapporte à certaines critiques, je dois conclure que l'expression de la sensibilité et de l'émotion sont dignes des petits bourgeois sans idéal, sans culture, sans goût — et je ne comprends plus.

» D'autres me vantent le charme et l'élégance de morceaux pour batterie seule — et je ne comprends pas davantage.

» Un troisième affirme péremptoirement que la musique n'est pas faite pour charmer les oreilles. Alors, si l'art doit désormais copier des choses vulgaires, s'il n'est plus destiné à ennoblir la vie, s'il ne prétend plus être que caricature ou que laideur, il ne me reste d'autre ressource que de me révolter ou me retirer de la lutte.

» L'école de la fausse note me demeure et me demeurera toujours incompréhensible.

» Quel démon inspire ces nouveaux prophètes? Sont-ils seulement sincères? Ne cherchent-ils que la réclame et la fausse gloire? Quelques mauvais esprits les encouragent-ils perfidement à persévérer dans cet égarement? Comment peuvent-ils trouver des appuis auprès des juges qui leur distribuent de bien fâcheux éloges? Leur production répond-elle — je ne puis le croire! — aux besoins intellectuels de quelques-uns qui, jugeant tout d'après eux-mêmes...

» Pour ce qui est du mouvement musical actuel, je prétends — et je suis en cela d'accord avec tout le public, exception faite des snobs — que la musique ne peut évoluer vers la cacophonie et que le rythme seul, le rythme sans mélodie, ni harmonie, est une musique qui peut encore charmer les nègres, mais qui constitue un retour vers la barbarie.

» Je demeure persuadé que cela n'est d'ailleurs qu'une convulsion momentanée, sinon ce serait lamentable pour notre art. Tous les jeunes, d'ailleurs, ne commettent pas ces errements. Il faut encourager ceux qui veulent revenir vers les formes claires, il faut rendre confiance à ceux qui s'efforcent encore d'observer les lois immuables de la symphonie et du théâtre. Voilà ceux qui sont aujourd'hui les véritables novateurs et les vrais audacieux; les autres ne font que s'attarder, que piétiner sur un chemin sans issue.

» Je crois au prochain retour vers la clarté, pour la plus grande joie des artistes sincères et du public. Certains indices heureux se manifestent déjà dans la faveur qui accueille trois nouveautés remplies de musique; j'ai nommé *la Tour de Feu*, le *Bon Roi Dagobert* et *Angelo, tyran de Padoue*. C'est parce qu'elles reviennent vers la tradition que ces œuvres ont plu.

M. Georges Hüe n'est pas l'adversaire du jazz : il reconnaît qu'il a enrichi l'orchestre de timbres nouveaux, expressifs, émouvants... les orchestres de jazz méritent d'être étudiés, puis appliqués par les créateurs soucieux d'expressions justes.

M. Georges Hüe croit que la musique mécanique, édition phonographique surtout, peut rendre des services notamment pour la diffusion des partitions. Mais il compte beau-

coup sur le cinéma pour aider le metteur en scène : « Quelles illusions le cinématographe ne permet-il pas? »

» Alors que la réalisation scénique des ouvrages de Wagner n'est nulle part satisfaisante, imaginez les admirables visions que — grâce à ses truquages — le film pourrait nous présenter; soyez assuré que Wagner, qui était un grand novateur, eût été le premier à le préconiser, mieux, à les exiger, pour l'arrivée de *Lohengrin*, pour le *Vaisseau fantôme*, pour le premier tableau de *l'Or du Rhin* et pour l'entrée des dieux au Walhall, pour la chevauchée des Walkyries, pour toute la fin du *Crépuscule des Dieux*, pour tout le « panorama » de *Parsifal*. Et croyez-vous que le dernier tableau du *Roi d'Ys* — pour prendre un exemple dans le répertoire français — ne soit pas essentiellement cinématographique? »

Enfin, M. Georges Hüe, d'accord en cela avec tous ceux dont nous avons rapporté l'opinion, demande qu'on donne enfin un statut à l'enseignement de la musique.

Programme du concours pour l'enseignement du chant

Voici le programme du concours pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du chant dans les écoles primaires publiques de la Ville de Paris.

Le concours comporte des épreuves écrites, des épreuves orales et des épreuves pratiques.

Les candidats, qui à la suite des épreuves orales, auront été déclarés, par la commission d'examen, admissibles aux épreuves pratiques, devront d'abord effectuer un stage dans les écoles et assurer ensuite un service de suppléances. Le titre de professeur de chant dans les écoles de la Ville de Paris ne sera accordé qu'aux seuls candidats ayant satisfait aux épreuves des trois séries.

I. — Épreuves écrites.

1^o Dictée musicale.

2^o Rédaction (ou questionnaire) sur des sujets de pédagogie musicale ou d'art musical.

Pédagogie : programme, ordre d'acquisition des connaissances, moyens d'enseignement.

Art musical : les formes, les œuvres, les auteurs.

(Durée de l'épreuve : 3 heures.)

3^o Harmonie : Réalisation à quatre parties vocales d'une basse (non chiffrée) et d'un chant donné, portant sur tout le traité.

(Durée de l'épreuve : 4 heures.)

Seuls les candidats et candidates ayant obtenu au moins la note 10 pour chacune de ces épreuves sont déclarés admissibles aux épreuves orales.

II. — Épreuves orales.

1^o Lecture à haute voix d'un texte français.

2^o Solfège, avec changement de clefs (clefs de *sol* et de *fa* usuelles et trois clefs d'*ut* : première, troisième et quatrième lignes.) — Le candidat sera accompagné au piano.

3^o Chant d'une mélodie choisie par le candidat. — Analyse et explication du chant choisi. — Le candidat sera accompagné au piano.

4^o Leçon pratique et théorique au tableau noir.

5^o Interprétation à première vue d'un chant avec paroles et transposition de la mélodie.

III. — Épreuves pratiques.

Subies dans les écoles, après un stage et des suppléances.

Les épreuves porteront sur la façon d'enseigner (culture vocale, éducation de l'oreille (par dictée, intonation, rythme), solfège, chant, éducation du goût) et permettront une appréciation des aptitudes pédagogiques.

NOTA. — Chacune des épreuves écrites, orales et pratiques est appréciée par une note variant de 0 à 20.

Pour les conditions de traitement et d'inscription, s'adresser à la direction de l'Enseignement primaire du département de la Seine, 3 bis, rue Mabillon.